

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

20 avril 2026 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 27 avril 2026 à 19 heures 30. Ordre du jour : Approbation du procès-verbal précédent ; Vote du compte financier unique CFU 2025 ; Affectation du résultat 2025 ; Vote des taux ; Vote du budget primitif 2026 ; Questions diverses

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Sauzet.

Présents : AFANASSIEFF Valérie, ALBAGNAC Fabien, BAFFALIE Martine, CALDERON BREL Camille, COUBES Audrey, CRIVELLARO Jérôme, DENGERRA Bastien, FAURE Michel, GUITOU Corentin, LASJAUNIAS Stéphane, MARTINEZ Guillaume, MEHLBERG Marie-Claude, REDON Nathalie,

Absents excusés : MALBEC Emilie, DELEVERS Guillaume

MALBEC Emilie a donné procuration à LASJAUNIAS Stéphane

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'élire une secrétaire de séance.

REDON Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT) à l'unanimité de membres présents et représentés.

Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le PV de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du compte financier unique CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D_2021_09_004 du 29/09/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de SAUZET (Lot) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur ALBAGNAC Fabien, 1^{er} Adjoint au Maire présente le compte financier unique 2025 qui se résume ainsi (en Euros) :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 297 163,41 | 540 333,68 | 837 497,09 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 181 378,81 | 567 627,38 | 749 006,19 |
| | Restes à réaliser | C | 30 871,00 | 0,00 | 30 871,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 252 916,29 | 629 702,93 | 882 619,22 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 150 851,60 | 524 945,47 | 675 797,07 |
| | Restes à réaliser | F | 100 000,00 | 0,00 | 100 000,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 30 527,21 | 42 681,91 | 73 209,12 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -44 247,12 | 89 369,25 | 45 122,13 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -13 719,91 | 132 051,16 | 118 331,25 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -69 129,00 | 0,00 | -69 129,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -82 848,91 | 132 051,16 | 49 202,25 |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité membres présents et représentés, (Monsieur le maire n'a pas assisté à cette délibération et n'a pas pris part au vote) :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de SAUZET,
- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat 2025 du budget primitif

Le conseil municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 89 369.25
- Résultat d'investissement antérieur reporté (1) - 44 247.12

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025

- Solde d'exécution de l'exercice (Titres-Mandats) (2) 30 527.21
- Solde d'exécution cumulé (1)+(2) D001 - 13 719.91

RESTES A REALISER AU 31.12.2024

- Dépenses d'investissement D - 100 000.00
- Recettes d'investissement R 30 871.00
-
- SOLDE R-D - 69 129.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé (1) - 13 719.91
- Rappel du solde des restes à réaliser (2) - 69 129.00
-
- Besoin de financement total (1) +(2) - 82 848.91

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice (1) 42 681.91
- Résultat antérieur (2) + 89 369.25
-
- Total à affecter (1) + (2) + 132 051.16

Les membres présents décident d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- | | |
|--|------------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement | 82 848.91 |
| (Crédit du compte 1068 sur bud. RI) | |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » | |
| (Crédit au compte 1068 sur bud.) | |
| 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. | 49 202.25 |
| Ligne 002 RF (report à nouveau créditeur) | |

Monsieur le maire n'ayant pas assisté à cette délibération et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

Vote des taux

Monsieur le maire propose d'augmenter les taux de 0.5 % pour l'année 2026 à savoir :

| | 2025 | 2026 |
|-------------|----------|----------|
| TFB : | 45.15 % | 45.38 % |
| TFPNB : | 180.36 % | 181.26 % |
| TH (THRS) : | 16.16 % | 16.24 % |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de fixer, pour l'année 2026, les taux suivants :

| | |
|-------------|----------|
| TFB : | 45.38 % |
| TFPNB : | 181.26 % |
| TH (THRS) : | 16.24 % |

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement en détaillant les différentes opérations programmées.

Monsieur le Maire communique le détail des subventions attribuées aux diverses associations et organismes pour un montant global de 8380 € inscrit au chapitre 65 (cf-annexe IV B8 du budget primitif 2026), qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés, Mmes AFANASSIEFF Valérie, CALDERON BREL Camille et MALBEC Emilie ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. La fongibilité de crédits, dans la limite de 7.5%, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget principal 2026 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- 621 363.01 € en fonctionnement
- 508 532.74 € en investissement

Questions diverses

Affaires Scolaires et Périscolaires

Nathalie REDON précise qu'une première prise de contact avec l'équipe scolaire et périscolaire, en présence de Mme CHASSAGNE – Directrice de l'Ecole - a été faite à la mi-avril.

Elle fait état de la visite sécurité de l'Ecole organisée par Mme CAVALIE – Assistante de prévention de l'Inspection Académique. Certains travaux de moindre importance financière ont et vont être réalisés. Quant aux interventions plus conséquentes (agrandissement/rideaux flottants), il convient d'étudier les différentes solutions financières envisageables, et ceci fonction des estimations.

A noter, qu'une rencontre en présence de S. LASJAUNIAS, avec le personnel périscolaire, est programmée au lundi 04 mai.

Election à la Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble

Les membres du Conseil félicitent Stéphane LASJAUNIAS, pour son élection à la 3^e Vice-Présidence de la CCVLV en charge des infrastructures, de la voirie et de la collecte des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.